

**INTERVENTION DE LA FRANCE A LA 6^{ème} CONFERENCE D'EXAMEN DE LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES BIOLOGIQUES (BACTERIOLOGIQUES) OU A
TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION
DEBAT GENERAL
21 NOVEMBRE 2006**

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois au cours de cette conférence, je tiens à vous féliciter pour votre désignation à la présidence de cette conférence d'examen. Ma délégation est convaincue que vous saurez mener nos travaux de façon efficace. Nous savons le soin que vous avez apporté à la préparation de cette conférence et sommes confiants dans les possibilités qui s'offrent à nous de progresser sous votre direction. Soyez assurés du soutien de ma délégation dans la conduite de votre tâche.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la Finlande au nom de l'Union européenne.

La menace biologique est plus que jamais d'actualité. Elle est renforcée par l'acuité de la menace liée au terrorisme biologique, qui croit avec l'accès généralisé aux biotechnologies.

La Convention sur l'interdiction des armes biologiques constitue l'instrument fondamental pour lutter contre ces menaces en interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes biologiques ou à toxines, et donc leur emploi, qui fait déjà l'objet d'une interdiction de droit coutumier grâce au Protocole de Genève de 1925.

Pour que les buts de cette Convention soient pleinement atteints, la France estime que notre Conférence doit se fixer les objectifs suivants :

- renforcer la norme d'interdiction totale des armes biologiques, en soutenant l'universalisation et la mise en oeuvre effective de la Convention ;
- renforcer le climat de confiance entre Etats Parties, en travaillant à une meilleure participation au mécanisme des mesures de confiance ;
- encourager un dialogue soutenu entre les Etats Parties, tel qu'il s'est notamment développé au moyen du processus intersessionnel lancé en 2002.

A cet égard, il est essentiel que le document final que nous adopterons à l'issue de nos travaux comporte des éléments concrets répondant à ces préoccupations. Notre délégation ne ménagera pas ses efforts pour y parvenir.

Pour mettre en oeuvre ces objectifs, ma délégation a préparé avec ses partenaires de l'Union européenne des propositions sur des thèmes précis de la Convention, qui doivent permettre de la renforcer. Nous reviendrons dans le détail sur ces propositions lors des travaux du Comité plénier.

Enfin, Monsieur le Président, comme vous le savez, la France est Etat dépositaire du Protocole de Genève de 1925. Cet instrument, qui a fait l'objet d'une petite exposition à l'ouverture de notre Conférence, constitue la première pierre du régime d'interdiction des armes biologiques. La France, conjointement avec la Suisse, poursuit ses efforts pour obtenir des Etats parties la levée de leurs dernières réserves.

Je vous remercie Monsieur le Président.